2E RENOVATION

Société à responsabilité limitée au capital de 14 000 euros

Siège social : ZA DES GRAVIERS - CD 36
91190 VILLIERS LE BACLE

825 073 554 RCS EVRY COURCOURONNES

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 30 juin 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le 30 juin,
A 10 heures,

La Société CLOEO, Société par actions simplifiée au capital de 7 500 euros, ayant son siège social ZA DES GRAVIERS - CD 36 91190 VILLIERS LE BACLE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 527 941 330 RCS EVRY COURCOURONNES, représentée par Monsieur Benoit BUSSON en sa qualité de Président,

Propriétaire de la totalité des 1 400 parts sociales de 10 euros composant le capital social de la Société 2E RENOVATION,

Associée Unique de ladite Société,

Après avoir pris connaissance du rapport de la gérance,

A pris les décisions suivantes :

- Constatation de la reconstitution des capitaux propres,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associée Unique constate qu'à la suite de la réalisation d'un bénéfice suffisant, les capitaux propres de la Société sont reconstitués à hauteur de la moitié au moins du capital social et qu'en conséquence, il convient, conformément aux dispositions des articles L. 223-42 et R. 123-66 du Code de commerce, de faire procéder à une inscription modificative au Registre du commerce et des sociétés relative à la régularisation de la situation de la Société.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associée Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'Associée Unique
Pour la société CLOEO

Signé par benoit busson
Le 26 oct. 2026

Signed with Universign
doc_y61m
tx_AbD5XAogY4gb